

Informations de base	
2025/2895(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur au projet de décision d'exécution de la Commission renouvelant l'autorisation de mise sur le marché de produits contenant du colza génétiquement modifié MON 88302, consistant en ce colza ou produits à partir de celui-ci, en application du règlement (CE) n° 1829 /2003 du Parlement européen et du Conseil	
Subject	
3.10.09.06 Agro-génétique, OGM	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2895(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur acte ou compétences d'exécution
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0115-p2-3 Règlement du Parlement EP 115-p2-3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/10/04017